

Conseil Municipal du	19 juin 2017	à	18h00
N°ordre	27	Titre	76 - Produits financiers - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
N° identifiant	2017-0156		
Rapporteur(s)	François BLANCHARD		
Date de la convocation	30/05/2017		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MM. BLANCHARD & ROBLOT		Demande de subvention
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	42		<p><b>M. Alain CLAEYS - Maire</b></p> <p>Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b>  Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILERE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b></p>
Absents	2		<p>Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX <b>Conseillers municipaux</b></p>

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		Monsieur COMPTE Jean-Marie	Monsieur BERTHIER Michel
		Madame PERSICO Patricia	Madame FAGET-LAPRIE Régine
		Monsieur RICCO Jean-Baptiste	Monsieur CLAEYS Alain
		Madame BALLON Clotilde	Monsieur BLANCHARD François
		Madame APERCE Martine	Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur ROBLOT Edouard
		Monsieur MASSOL Jean-José	Monsieur PALISSE Philippe
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves

Observations	Arrivé de M. BONNEFON
--------------	-----------------------

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Vie associative - Vie des quartiers
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée :

De longue date, la Ville de Poitiers développe une politique globale, volontariste, en direction de la Jeunesse de son territoire.

La collectivité s'est donné pour objectif de "RECONNAITRE LA JEUNESSE !", de lui permettre d'exister et d'agir comme une ressource citoyenne à part entière et de faire de la participation des jeunes, l'axe transversal de sa politique jeunesse.

C'est dans ce sens que la Ville de Poitiers a saisi le réseau des accompagnateurs de projets et d'initiatives de jeunes (API jeunes) pour organiser, en 2017, les 1ères assises locales de la jeunesse.

Cette action veut s'inscrire en complémentarité du diagnostic départemental engagé par la Caf, en prolonger les questionnements à l'échelle de la Ville, mobiliser des jeunes dans une dynamique participative et de co-construction d'une politique jeunesse.

Afin d'organiser ces 1ères assises locales de la jeunesse, la collectivité souhaite solliciter une subvention auprès de la Caf de la Vienne pour un montant de 5 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

La recette sera inscrite au budget 2017 de la Ville de Poitiers à l'article 7478, sous-fonction 021, service 5800.

Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 6228, sous-fonction 021, service 5800.

POUR	51		Pour le Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		
RESULTAT DU VOTE		Adopte	

Affichée le	23 juin 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	27 juin 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170619- lmc142278-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Impossible de récupérer le libellé

**Ville de Poitiers**  
Hôtel-de-Ville  
Place du Maréchal Leclerc  
CS 10569  
86021 POITIERS cedex



## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

### ➤ Comment se présente le dossier à remplir ?

- **Onglet Identité :**

Vous complèterez les éléments d'identification, les informations relatives à la demande.

- **Onglet budget prévisionnel :**

compléter le budget prévisionnel relatif à l'objet de la demande.

### ➤ Dépôt du dossier

Pour toute demande formulée, **le dépôt des dossiers de demande de subvention doit être réalisé avant le démarrage effectif de l'action**. Les dossiers non parvenus dans les délais ne seront pas présentés en commission d'action sociale.

### ➤ Pièces justificatives pour tout dossier

- bilan d'activité de l'année n-1, s'il s'agit d'une reconduction d'actions ou de projets ayant déjà fait l'objet d'un financement de la part de la Caf

En cas de changement ou d'un premier dépôt de dossier :

- statuts du gestionnaire (entreprise, association...)
- n° SIRET ou Extrait K bis datant de moins de 3 mois (entreprises)
- liste des membres du bureau et du CA
- relevé d'identité bancaire ou postal

#### Pour les associations

- compte de résultat de l'année antérieure et du bilan financier (pour les associations dont le budget est supérieur à 160 000 €)

- rapport d'activité de l'association

#### Pour les collectivités territoriales

- délibération autorisant le responsable de l'exécutif à formuler une demande de subvention



# DEMANDE D'AIDE FINANCIERE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

**A retourner à la CAF par mail :**  
**aides\_collectives.cafpoitiers@cafpoitiers.caf.fr**

**ou par voie postale :**  
**Caf de la Vienne - Service Politiques Territoriales**  
**41 rue du Touffenet - CS 40 000**  
**86044 POITIERS Cedex 9**

Année : **2017**

Demande :  nnuelle  luriannuelle

Intitulé de la demande : **Organisation des assises de la jeunesse**

## GESTIONNAIRE - EQUIPEMENT

<b>Nom du gestionnaire</b>	<b>Ville de Poitiers</b>
<b>Nom Prénom du représentant légal</b>	<b>Alain CLAEYS</b>
<b>Titre du représentant légal</b>	<b>Maire</b>
<b>Autre titre (le cas échéant)</b>	

Adresse : **Hôtel de ville 15 place du Maréchal LECLERC**

Code Postal : **86000** Commune : **POITIERS**

Tél : **[REDACTED]** Fax : **[REDACTED]**

E-mail : **[REDACTED]**

**Personne en charge du dossier :** **Vincent LE ROUX**

Tél : **05 49 52 35 88** Fax : **[REDACTED]**

E-mail : **vincent.leroux@poitiers.fr**

**Je soussigné Alain CLAEYS agissant en qualité de Maire certifie EXACTS les renseignements portés ci-après**

à **[REDACTED]**

le **[REDACTED]**

**Signature du représentant légal**



## FORME JURIDIQUE

- Association loi 1901 :      à vocation : cale  épartementale
- Commune ommunauté de Communes
- Autres...

## CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE OU EST IMPLANTÉ LE PROJET

- ommune :  urale  
 péri-urbaine  
rbaine
- ommunauté de communes ou autres regroupements
- quartier ou territoire faisant l'objet de dispositifs particuliers mis en place par les pouvoirs publics : politique de Ville, zone de revitalisation rurale .....

## PRÉSENTATION DU PROJET

- nouveau projet conduction du projet

### \* Description du projet (nature de l'action ou de l'activité) :

De longue date, la Ville de Poitiers développe une politique globale, volontariste, en direction de la Jeunesse de son territoire.

La collectivité s'est donné pour objectif de "RECONNAITRE LA JEUNESSE !", de lui permettre d'exister et d'agir comme une ressource citoyenne à part entière et de faire de la participation des jeunes, l'axe transversal de sa politique jeunesse.

C'est dans ce sens que la Ville de Poitiers a saisi le réseau des accompagnateurs de projets et d'initiatives de jeunes (API jeunes) pour organiser, en 2017, les 1ères assises locales de la jeunesse.

Au cours du 1er semestre 2017, différentes rencontres vont être programmées par les membres du collectif API pour inviter les jeunes auxquels il s'adresse à échanger, proposer, se projeter, dire ses envies et ses difficultés... Cette 1ère phase sera dédiée la collecte de la parole des jeunes sur le bassin de vie de Poitiers, à révéler les thématiques et les sujets récurrents et à commencer de mobiliser les jeunes dans la diversité de leurs représentations.

Dans un second temps, à l'automne 2017, cette parole sera partagée et donnera lieu à une manifestation qui pourrait se dérouler le 18 novembre. Cette 2ème phase doit faire la promotion de la jeunesse en tant que ressource pour le territoire, organiser le débat de jeunes entre pairs et générer un échange avec des représentants institutionnels parmi lesquels les élus locaux, départementaux et régionaux.

L'enjeu de cette démarche est de parvenir à des propositions concrètes ayant un impact direct sur le parcours des jeunes de notre territoire afin d'en améliorer le quotidien et de faire évoluer le rapport entre les jeunes et les institutions.

Cette action veut s'inscrire en complémentarité du diagnostic départemental engagé par la Caf, en prolonger les questionnements à l'échelle de la Ville, mobiliser des jeunes dans une dynamique participative et de co-construction d'une politique jeunesse.



**\* Objectifs généraux :**

RECONNAITRE LA JEUNESSE

de lui permettre d'exister et d'agir comme une ressource citoyenne à part entière

**\* Population concernée :**

Jeunes de 12 à 25 ans

**\* Origine du besoin :**

La structure démographique de Poitiers dessine une ville "jeune" où la présence des étudiants est particulièrement importante. Bien évidemment, la tranche d'âge des 12 - 25 ans ne constitue pas une population homogène. Elle recouvre des réalités diverses, voire contrastées, des aspirations et des besoins différents.  
L'enjeu de ces assises est d'organiser les conditions favorables d'échange entre les jeunes et des représentants de différentes institutions, pour infléchir et adapter la politique jeunesse développée sur le territoire.

**\* Modalités de participation des usagers (indiquer de quelle manière les familles, jeunes, enfants... ont été ou vont être associés à l'organisation et à la préparation de l'action) :**

sollicitations croisées des différents acteurs de la jeunesse, organisations de temps d'échange par quartier, utilisation de réseau sociaux...en amont de la manifestation.  
Lors des assises de la jeunesse, Animation de débats et de rencontres plaçant les jeunes et leur participation au centre de la manifestation.

**\* Moyens de communication :**

Tous moyens disponibles.

## PUBLIC CONCERNE

Age :  de 6 ans  ≥ 6 à moins de 18 ans  - 25 ans  nilles

Nombre de personnes concernées par le projet : indéterminé

Nombre d'adhérents de l'association :

Application de barèmes différenciés en fonction des ressources des familles :  I  II  N

## PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET

### \* Avec quels partenaires de terrain l'action a-t-elle été construite ?

(Précisez le nom)

Aide à domicile :

Centre communal d'action sociale :

Centre Social agréé Caf : Maisons de quartier de la Ville

Commune ou communauté de communes :

Equipe de prévention : équipe de prévention ADSEA

Travailleurs sociaux :

Autres associations : ensemble des associations regroupées dans le collectif "API Jeunes"

Autres : précisez

### \* Territoire concerné (précisez le territoire concerné et s'il existe d'autres partenaires ou actions associés à cette action) :

Bassin de vie de Poitiers

## EVALUATION

Joindre le bilan qualitatif une fois le projet terminé en apportant une attention particulière aux renseignements demandés.

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2017

	CHARGES	€		PRODUITS	€
60	Achats	5 000,00 €	70	Produits de Fonctionnement	0,00 €
	Prestation de service	5 000,00 €		Rémunération des services	
	Achat de matières et fournitures			Participation des familles	
	Autres fournitures			PS Caf	
61	Services extérieurs	0,00 €	71	Comité d'Entreprise	
	Locations			Produits des activités annexes	
	Entretien et Réparation			Subventions	15 000,00 €
	Assurances			Sub et PS : Etat :.....	
62	Documentation		74	Sub et PS : Région	
	Autres Services Exterieurs	4 500,00 €		Sub et PS : Département	
	Honoraires				
	Communication - Publicité - Informations	1 000,00 €		Sub et PS : EPCI (intercommunalité)	
	Transport lié aux activités			Sub et PS : Communales	10 000,00 €
	Déplacement - Missions - Réception	3 500,00 €			
63	Affranchissement - Téléphone		72	Subventions CAF	5 000,00 €
	Impôts et Taxes			Sub et PS Organismes nationaux dont MSA	
64	Frais de Personnel	5 500,00 €	73	Autres Subventions	
	Salaire	5 500,00 €		75 Produits de Gestion	
	Charges sociales			76 Produits Financiers	
	Autres Charges Sociales			77 Produits Exceptionnels	
65	Autres Charges de Gestion		78	Reprise amortissement, dépréciations & provisions	
66	Charges Financières			79 Transfert de charges	
67	Charges Exceptionnelles				
68	Dotations amortissement, dépréciations & provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>15 000,00 €</b>
TION (Renseignements à demander à votre commune)					
86*	MISES A DISPOSITION GRATUITES	6 000,00 €	87	CONTRIBUTIONS EN NATURE	6 000,00 €
	Mise à disposition de personnel	5 000,00 €		Prestations en nature de la commune	6 000,00 €
	Mise à disposition de locaux	1 000,00 €			
	Eau, gaz, électricité				
	Autres, préciser.....				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 000,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 000,00 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00 €</b>			

**Pour les collectivités territoriales, le plan de financement doit être indiqué en H.T.**

A : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal